

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

Entreprise de - de 300 salariés

Art. L4614 -14 du Code du Travail

Durée : 21 heures

3 journées

Les Prérequis/Participants

Membres du CHSCT mandatés ou toute personne participant au CHSCT.

Délégué du personnel (pour les entreprises de - de 50 salariés)

Notre Choix Pédagogique & conditions de validation

- Présenter les outils et méthodes permettant d'exercer efficacement le rôle de membre de CHSCT

- Examiner des cas concrets issus de l'expérience des participants,

- Exercices pratiques de mise en situations **choisis en fonction des spécificités des entreprises représentées...**

- Remise d'un support aide mémoire

- **Evaluation quantitative et qualitative en fin de formation**

- Délivrance d'une attestation de formation

L'intervenant : Formateur - préventeur expert SST (Santé & sécurité au travail), agréé CARSAT et DIRECCTE

L'organisation :

**Voir rubrique
votre calendrier**

Coût par participant :

630,00 € H.T.

Renseignements, inscriptions & Ingénierie Pédagogique

Françoise CAZALS

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : être capable de

- Comprendre le rôle et les attributions du CHSCT pour exercer pleinement son mandat,
- Connaître les méthodes à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail,
- Savoir comment s'organiser pour accomplir ces missions.

CONTENU DU PROGRAMME :

➤ Situer les obligations et les enjeux du CHSCT

- ✓ Constitution, modalités et moyens de fonctionnement,
- ✓ Liaisons avec les autres acteurs sécurité internes et externes,
- ✓ Les principes de prévention et les textes essentiels,
- ✓ Les attributions et les domaines de compétence du CHSCT :
 - Les actions de prévention - détection et analyse des risques,
 - Les missions d'enquête : quand, pourquoi et comment ?
 - Les missions d'analyse de situation de travail,
 - Les moyens d'information et d'expertise,
 - Les consultations du CHSCT obligatoires,
 - Bilan, programme, document unique d'évaluation des risques,
 - Les moyens matériels,
 - Le recours aux experts,
 - Droit d'alerte et procédure en cas de danger grave et imminent.

➤ Savoir s'organiser dans l'action

- ✓ Utilisation des heures de délégations,
- ✓ Les réunions : ordre du jour et le compte rendu,
- ✓ Etre le lien entre les salariés et la Direction pour la mise en évidence des éléments susceptibles de nuire à la santé des opérateurs,
- ✓ Différencier les dangers et les risques qui en découlent - la notion de criticité,
- ✓ L'enquête du CHSCT après accident ou incident, et la conclusion : savoir analyser un accident de travail - méthodologie de l'arbre des causes
- ✓ Les outils nécessaires à la remontée des informations.

➤ L'analyse d'une situation de travail

- ✓ Distinction entre le travail prescrit et l'activité,
- ✓ Connaître le travail prescrit et les exigences de la tâche,
- ✓ Méthodologie d'analyse du travail réel,
- ✓ Mise en évidence des éléments factuels
 - Les facteurs observables
 - Les facteurs inférant à la situation de travail,
 - Identifier et analyser un comportement de prise de risque
 - Le comportement humain dans une situation de travail.

➤ Elaboration d'un plan d'action opérationnel